



# CV DE SITE<sup>©</sup>

## >> Un outil pour redynamiser l'emploi

Votre site traverse une situation difficile qui met en danger l'emploi ? La volonté sociale et syndicale majoritaire est-elle de rebondir collectivement ?

Votre expert Syndex vous propose une démarche efficace et constructive pour soutenir le redéveloppement de votre site à partir de vos atouts, notamment des compétences collectives. À vos côtés à toutes les étapes, Syndex vous aide à mettre en valeur la richesse du travail réel des salariés pour trouver de nouvelles activités.

### UNE DÉMARCHE AU SERVICE D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE L'EMPLOI

- ▶ **Outil d'anticipation** >> le CV de site intervient à l'apparition d'un risque sur l'emploi.
- ▶ **Outil de dialogue** >> la démarche implique l'engagement de toutes les parties prenantes.
- ▶ **Outil de valorisation** >> les salariés sont les ressources stratégiques du site.
- ▶ **Outil de redéveloppement** >> mise en évidence des passerelles entre compétences collectives et activité à potentiel de développement.

#### *Les effets à attendre*

- ▶ **Catalyseur** >> favorise la rencontre entre les compétences du site et les activités porteuses d'avenir.
- ▶ **Mobilisateur** >> crée une dynamique de (re)prise en charge collective de leur avenir par les salariés eux-mêmes.
- ▶ **Vecteur d'espoir et de reconnaissance des savoir-faire et du travail** >> redonne fierté et désir de se projeter aux acteurs du site.
- ▶ **Constructif** >> contribue à un dialogue social de qualité sur un projet commun et repositionne les représentants des salariés au cœur de problématiques opérationnelles d'emploi.



# UNE DÉMARCHE INNOVANTE DE DIALOGUE SOCIAL

NOTRE MÉTHODE S'ORGANISE EN TROIS ÉTAPES IMPLIQUANT FORTEMENT LE GROUPE PARITAIRE PILOTE DU PROJET, AFIN DE REDYNAMISER LE DIALOGUE SOCIAL ET LES RELATIONS AU TRAVAIL.

## 1

### Constitution d'un pilotage paritaire >> 2 à 4 semaines

- ▶ Mise en place d'un groupe paritaire pilote du projet (accord de méthode ou non)
- ▶ Visite approfondie du site
- ▶ Préparation des entretiens collectifs

## 2

### Identification des compétences collectives >> 2 à 6 semaines

- ▶ Entretiens collectifs des salariés
- ▶ Analyse des compétences collectives
- ▶ Livrables : bilan complet (bilan de compétences collectives - BCC) et CV de site, selon les besoins

## 3

### Recherche de solutions >> 4 à 12 semaines (peut être commencé en parallèle de la phase 1)

- ▶ Identification de solutions « externes » : aide à la recherche de repreneur (loi Florange notamment)
- ▶ Identification de solutions internes au groupe
- ▶ Recherche collective de nouvelles activités (diversification, etc.)

## POUR PARTAGER ET VALORISER VOS ATOUTS

- ▶ **Bilan de compétences collectives** >> une présentation des compétences collectives pour construire une approche commune des atouts du site.
- ▶ **CV de site** >> une synthèse percutante de valorisation des atouts stratégiques et collectifs du site pour rechercher un investisseur, de nouvelles activités, etc.

### Un autre regard sur...

- ▶ **l'entreprise** >> des atouts humains à reconnaître et à valoriser.
- ▶ **le travail** >> le travail réel comme source de compétences collectives
- ▶ **l'expertise** >> une démarche paritaire pour une construction partagée

### De contextes d'intervention multiples et adaptés

Nous intervenons dans de grands groupes français ou étrangers, comme pour des ETI et des PME.

Références : Bosch, Schneider, Thales, et d'autres grands groupes et PME (une vingtaine de missions déjà réalisées).

## QUEL CADRE POUR CE TYPE DE MISSION ?

### Cadre contractuel

- ▶ Approche défensive ou offensive de l'emploi
- ▶ À destination d'un groupe paritaire direction, représentants des salariés
- ▶ Accord de méthode ou non
- ▶ Rémunéré par l'entreprise

### Redressement, liquidation judiciaire

- ▶ À destination d'un groupe paritaire représentants syndicaux et pouvoirs publics
- ▶ Cadre contractuel
- ▶ Rémunéré par les pouvoirs publics (fonds de revitalisation, collectivités territoriales, etc.)

### Loi « Florange » (art. L. 1233-57-9 et suivants)

- ▶ Pour éviter la fermeture d'un site (entreprise de plus de 1 000 salariés)
- ▶ L'expert peut « apporter son concours pour la recherche d'un repreneur »
- ▶ Rémunéré par l'entreprise

Pour en savoir plus >> [contact@syndex.fr](mailto:contact@syndex.fr) - 01 44 79 13 00 - [www.syndex.fr](http://www.syndex.fr) -   

# 17

BUREAUX EN FRANCE  
ET OUTRE-MER

# 8

IMPLANTATIONS EN EUROPE

# 2100

EXPERTISES PAR AN

# 420

SALARIÉS